

NAO 2024, Les miettes ce sera sans nous !

Encore une fois, avec le collectif CGT FAPT, les salariés attendaient de réelles avancées aux vues de la croissance de notre entreprise et des efforts fournis de chacun d'entre nous. Encore une fois, DPD n'est pas au rendez-vous et donne quasi le minimum, préférant garder ses réserves intactes, donner plus de dividendes aux actionnaires et récupérer plus de la moitié des bénéfices nets restants !

DPD a des obligations et doit rendre des comptes aux travailleurs.

Comment cela est possible ?

Nous sommes désunis et la direction le sait. Elle sait que les salariés sont pris à la gorge par leurs crédits, par le défaitisme, par la morosité ambiante... Elle sait que les syndicats sont également désunis et certains ne se supportent plus en s'envoyant des vindictes publiques en CSE, en procès ou sur des tracts.

Pourtant, elle sait aussi que ça ne durera pas éternellement. Que les discours défaitistes sont de moins en moins écoutés par les salariés, qu'un collectif de masse peut tout changer, que même les cadres ne sont plus en accord avec la politique du groupe « des miettes ou rien ! »

Nous comprenons à chaque NAO un peu plus, ce à quoi joue la direction. Leur logique de rentabilité à tout prix ne peut durer longtemps si les esprits sont éveillés et unis.

Nous avons vu son malaise lors de l'attente sur la signature de l'accord. A la CGT FAPT, nous ne signons pas les yeux fermés, nous décidons ensemble après avoir consulté l'ensemble de nos syndiqués et sympathisants !

Collectivement, nous avons un rapport de force suffisant pour récupérer la justice sociale que l'on mérite tous !

Sans appel, le mandat du contre l'a largement emporté s'il n'y avait pas d'avancée. Le jour de clôture de négociation de l'accord, la CGT a laissé une porte ouverte à la négociation dans sa déclaration préalable en portant des revendications totalement réalistes et réalisables.

Hélas, nous n'avons pas été entendu, ni par la direction, ni par les autres OS...



**Notre force de travail est la réussite de l'entreprise,
soyons décisionnaires de la répartition de ses bénéfices ?**



Les miettes en question :

- ⇒ 2.5% d'augmentation générale*
(soit 35€ net environ de plus pour les plus bas taux horaire)
- ⇒ Les Agents de tris deviennent tous des agents de tris confirmés et donc 1 900,35€ Brut (soit +3.6% avec les 2.5% d'AG comprise)
- ⇒ Les Brigadiers Chefs passent de 1 936.40€ brut à 2 021.76€ brut (soit 4.41% avec les 2.5% d'AG comprise)
- ⇒ Les Chefs de quai passent d'un salaire minimum mensuel de 2 266€ brut à 2 408.75€ brut avec les 2.5% d'AG comprise (soit +6).

* Ne sont pas concernés par les augmentations collectives de 2,5% :

- ▶ Les salariés cadres et appartenant à la Force de Vente percevant un système de rémunération variable individuelle
- ▶ Les salariés en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) dont la rémunération est régie par des règles légales et conventionnelles

Et vous, vous auriez signé ?

- ▶ Les salariés qui ont bénéficié d'une augmentation individuelle d'un niveau inférieur à 2,5% (le niveau de leur augmentation sera ramené à un taux global de 2,5% du salaire précédent l'augmentation individuelle à la date d'application des NAO (soit mai2024))

Focus mutuelle :

Prise en charge à 70% (comparé au 53% obligatoire)

La mesure est idéologiquement bénéfique mais l'employeur verse juste 8% de cotisations tandis que les salariés donnent 30%. Aussi les 70% sont fixes **c'est-à-dire lorsque la mutuelle augmentera, la part ci-dessous restera inchangée !**

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| > Cadre = 25.86 € en + /mois | > Cadre Moselle = 18.08 € en + /mois |
| > Non Cadre famille = 19.23 € | > NC famille Moselle = 13.41 € /mois |
| > Non Cadre isolé = 13.064 € | > NC isolé Moselle = 9.22 € /mois |

De plus les salariés qui n'ont pas la mutuelle de l'entreprise n'auront rien de cette mesure.... s'ils sont cadres, chef de quai sup à 2 408.75 € ou commerciaux.

CES NAO SONT VIDES !

Attention :

Les salariés qui dépasseraient ces augmentations n'auront rien. Ceux qui sont entre le taux horaire et celui augmenté, seul un rattrapage pour atteindre 2408.75€ sera fait.

Ce que demandait la CGT dans ces négos :

- ⇒ 4% d'augmentation générale (à minima 3% avec les autres mesures),
- ⇒ paiement du délai bonus lié au délai de prévenance à chaque changement de planning de moins de 7 jours (et non juste quand c'est exceptionnel),
- ⇒ que la mutuelle soit à 85% fixe ou 75% constant (toujours 75% et non ce que ça représente aujourd'hui),
- ⇒ la fin des 2 mois d'attente pour les Tickets Restaurant et/ou de l'allocation repas décalé,
- ⇒ Hausse du budget des ASC (Activités Sociales et Culturelles) à 0.60% (0.4% aujourd'hui),
- ⇒ l'augmentation des agents de quai comme celle des agents de tri.

Soyez acteurs de ce qui vous concerne et prenez part aux décisions qui vous regardent et vous concernent!

Rejoignez le collectif CGT FAPT DPD

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
(facultatif) Téléphone perso : pro :
Grade/ Classification : Métier :
Service/Bureau (nom et adresse) :

**MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**

